
BUENOS AIRES – Session de travail n°3 sur le CCWG-Responsabilité

Jeudi 25 juin 2015 – 10h15 à 11h45

ICANN – Buenos Aires, Argentine

LEON SANCHEZ :

Bonjour tout le monde, et heureux de vous revoir. Certains d'entre nous ne sont pas partis. Bienvenue pour cette session du CCWG sur l'amélioration de la Responsabilité.

Comme d'habitude, nous allons faire l'appel avec le salon Adobe Connect. Nous encourageons vraiment les gens présents dans cette salle et qui assistent à la réunion à se connecter sur le salon Adobe Connect pour participer. Il est très difficile de garder une trace des gens qui veulent intervenir s'ils ne sont pas dans le salon Adobe Connect. Nous prendrons bien entendu cela en compte, et nous vous en serions vraiment reconnaissants si vous pouviez vous connecter sur le salon Adobe Connect.

C'est un rappel pour tous ceux qui sont membres de ce groupe ou juste participants et qui n'ont pas rempli leur manifestation d'intérêt. Eh bien, il serait temps que vous le fassiez. Comme d'habitude, le personnel reste à votre disposition.

Sans plus tarder, j'aimerais donner la parole à mon co-président, Mathieu, pour le prochain sujet à l'ordre du jour. Veuillez donner votre nom quand vous prenez la parole pour le compte-rendu et la participation à distance. Merci.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MATHIEU WEILL :

Merci Léon. Bonjour à tous. Nous avons eu une longue semaine. Nous avons fait du chemin depuis la réunion en face à face de vendredi dernier.

La réunion d'hier a été très intense en termes de commentaires, d'inquiétudes exprimées et de propositions. La nuit dernière et ce matin, nous avons essayé de récapituler tout ça, pour avoir la même vision de ce que vous nous dites et des propositions qui sont à l'étude. J'ai remarqué que des propositions ont été faites entre la session d'hier et celle de ce matin, et qu'elles concordent avec cela.

Nous avons travaillé avec [inaudible] pour essayer de récapituler où nous en sommes. Il s'agit vraiment de récapituler. Je ne sais pas si l'on peut avoir le plan de la discussion d'hier ?

Juste pour présenter - nous avons commencé vendredi dernier par une très bonne discussion sur les conditions pour le modèle communautaire, et ces conditions incluait, bien entendu, les conditions du CWG. Cela inclue les conditions budgétaires, la capacité à retirer les membres individuels du Conseil d'administration ou de révoquer tout le Conseil. Ce sera plus facile quand j'atteindrai cette partie-là. Nous avons des conditions sur la transparence, la capacité à ajuster les futurs changements dans la communauté, et un besoin de la communauté d'avoir un avantage sur le Conseil d'administration de l'ICANN ou sur la société si nécessaire.

Cette notion d'avantage est, je pense, assez importante. Nous avons entendu un certain nombre d'inquiétudes qui se sont beaucoup agrandies durant la semaine. L'une des premières inquiétudes était d'impliquer les tribunaux le moins possible, et c'est comme ça que nous avons écarté le modèle de l'UA.

Voilà les pouvoirs que l'on veut. Nous avons parlé de ce modèle d'adhésion SO/AC, qui permet d'obtenir les pouvoirs de la communauté, le budget, le plan opérationnel, le plan stratégique, les membres individuels du Conseil révocables, la révocation du Conseil d'administration, le changement des statuts constitutifs normaux et le changement des statuts fondamentaux. Nous avons vérifié cela.

Cependant, des problèmes sont survenus et nous en avons parlé en profondeur hier. Oh, ma voix fait écho. Est-ce qu'on peut voir ces problèmes ? On peut arrêter l'écho ?

Les problèmes venaient des droits statutaires des membres. Cela inclue les actions dérivées. C'était lié à la question de moins aller au tribunal. Je n'ai pas récupéré la feuille que nous avons utilisée pour ça. [Vous l'avez ?]

THOMAS RICKERT : Est-ce qu'on peut revoir ça ? Les complexités juridiques.

MATHIEU WEILL : Les complexités et formalités juridiques. Voici les problèmes que nous avons eus dans ce modèle.

L'un d'eux était aussi la question de la saisie selon laquelle une SO ou un AC qui acquiert une identité juridique doit d'abord essayer de saisir le système en lançant d'abord une action dérivée ou en déclarant être le seul membre de l'ICANN. Ce sont les problèmes qu'on avait rencontrés en regardant ce modèle et nous en avons beaucoup discuté hier.

Hier, nous avons également entendu un certain nombre de propositions sur comment faire des échanges et ajuster ce modèle. C'est ce que Thomas va nous décrire.

THOMAS RICKERT :

Oui. Pour ajouter quelque chose à cette diapositive à l'écran, les pouvoirs de la communauté iront tous dans les statuts constitutifs. Je pense que c'est un point important sur lequel nous devons faire le point. Ne mélangeons pas exercer ses droits et appliquer ses droits. Je pense que nous pouvons dire que les pouvoirs de la communauté (au milieu de l'écran) iront dans les statuts constitutifs. Je n'ai entendu personne dire qu'on ne devrait pas le faire, ou que la communauté ne devrait pas les avoir.

La question est : peut-on appliquer tous ces pouvoirs ? Du côté gauche, il y a les cases. Toutes ces cases peuvent être cochées pour le modèle d'adhésion. Mais même là, il y a plus de droits que ce qu'on avait envisagé pour que la communauté ait les droits statutaires. Il y a une longue liste de droits statutaires qui ont été rassemblés par un conseil externe. Vous avez tout ça. J'espère que vous l'avez lu. Mais

c'est une liste de droits plutôt longue qui vient avec le modèle d'adhésion.

Puis nous avons l'action dérivée, qui serait aussi possible, nous pouvons donc la cocher aussi. Il y a les complexités juridiques – en tout cas, celles qu'on a perçues. On peut aussi cocher ça.

Il y a au moins l'idée du premier arrivé, premier servi quand il passe au mode adhésion. On peut aussi cocher ça.

On a tout ça. Certains que nous voulions, d'autres qu'on n'avait pas repérés et qu'on devrait limiter. Au moins, aucune organisation ne peut contourner les processus de la communauté pour exercer le pouvoir. Est-ce qu'on peut passer au statu quo ?

Vous aurez l'occasion de nous dire si vous pensez que l'on a capturé de manière inadéquate la température de la salle. Mais nous pensons avoir compris vendredi dernier que vous vouliez qu'on maintienne le statu quo pour le moment. On ne devrait pas toucher au fonctionnement des SO et AC. On ne devrait pas chercher à savoir quel statut juridique ils ont.

Certains disent qu'ils ont déjà une personnalité juridique. Qu'il en soit ainsi. D'autres pensent qu'ils n'en ont pas. Qu'il en soit ainsi. Que ce soit une vraie déclaration ou pas, ce n'est pas à nous d'en décider. Mais concentrons-nous sur la base - travaillons sur l'hypothèse - selon laquelle nous gardons le statu quo.

Souvenez-vous du centre de la dernière diapositive qu'on a vue. La communauté pourra exercer les pouvoirs sur la base du statu quo. Maintenant, deux questions se posent.

L'une est - et j'ai essayé de réfléchir là-dessus dans mon résumé d'hier pour ceux qui étaient dans la salle - comment passe-t-on du statu quo à un autre niveau si nécessaire, et quel est le deuxième niveau qu'on va atteindre ? Ça pourrait être un modèle de désignation SO/AC. C'est peut-être un modèle d'adhésion.

Vous n'oublierez pas les diapositives qu'on a vues hier et également le communiqué que nous avons publié la semaine dernière qui disait " nous pensons passer à l'hybride." Mais où allons-nous passer à l'hybride, c'est une question qu'on a laissée ouverte. Nous avons la flexibilité d'aller vers un statut d'adhésion ou vers autre chose, potentiellement un modèle de désignation. Peut-on revenir à la première diapo ?

L'autre point qui a été abordé - nous essayons d'écouter autant que possible la communauté. [Raul], peux-tu apporter l'autre graphique, s'il te plaît ? Nous avons entendu deux personnes qui ont levé la main et parlé. Pas seulement hier, mais aussi avant. Certains d'entre eux ont dit que le modèle de désignation n'avait pas ces effets secondaires des droits supplémentaires.

Robin, qui est présent dans cette salle, s'était fait entendre à ce sujet. Kavouss a également dit qu'on devrait donner priorité aux droits dont on a vraiment besoin. Il a dit qu'on ne devrait pas faire l'application totale de tous les pouvoirs de la communauté. Roelof a répété

plusieurs fois qu'on ne devrait pas examiner tous les pouvoirs applicables, que le renvoi du Conseil d'administration serait un recours suffisant pour la communauté. Malcolm a précisé qu'il veut des recours. Je suis sûr qu'il a bien choisi sa terminologie parce qu'il n'a pas utilisé le terme " application " pour les pouvoirs.

Si vous prenez ça, si vous prenez l'intervention de Cherine et les interventions de Chris, on pourrait faire moins, et on pourrait peut-être faire l'histoire du budget, qui était l'une des faiblesses du modèle de désignation, et essayer la responsabilité du budget et les conditions du budget dans les statuts constitutifs pour les fonctions de l'IANA.

Nous avons pris tout cela à cœur. Au deuxième niveau, on aura sûrement quelque chose basé sur le modèle de désignation.

Comparons maintenant le modèle d'adhésion, là où les cases sont cochées, avec ce qui pourrait être un modèle de désignation amélioré. Alan, avez-vous dit modèle de désignation amélioré ou augmenté ?

ALAN GREENBERG : Autorisé.

THOMAS RICKERT : Modèle de désignation autorisé. Nous avons écouté Alan, comme nous vous avons écoutés.

Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que nous n'avons pas de système d'application très nuancé, donc la communauté n'a pas le pouvoir

d'appliquer chacun des droits individuels. Mais je pense que c'est Roelof qui a dit à l'une de nos réunions cette semaine que nous devons remplacer le pouvoir, notre relation historique avec le gouvernement américain. Donc en gros, nous devons juste tenir les rênes.

Je me suis souvenu de l'analogie des rênes. Je l'ai cité à notre réunion préparatoire. Nous avons la barre de pouvoir. Nous donnons de l'énergie à la communauté en lui fournissant une barre de pouvoir. Donc, à la fin, on aurait -

HOMME NON IDENTIFIÉ : [inaudible]

THOMAS RICKERT : Ca m'a l'air plus positif que de tenir les rênes.

Pour moi, ce qu'on peut prendre, c'est que même si on n'a pas l'aspect nuancé de l'applicabilité, si les désignateurs peuvent renvoyer les administrateurs et si on a des accords complexes qui nous aident à faire cela, pour enfin s'appliquer en renvoyant le Conseil, alors je pense que la communauté peut avoir ce dont elle a besoin. Et si l'on ajoute à cela la proposition budgétaire de Cherine, vous voyez bien qu'il y a un léger ajustement de cette barre de pouvoir, et c'est la partie pour laquelle nous avons les droits applicables pour que les désignateurs renvoient leurs membres du Conseil d'administration. Mais à la fin, on pourrait trouver notre chemin.

Je crois que Roelof a également dit qu'une fois qu'on devra exercer ces pouvoirs sur le côté gauche, si l'on doit aller aux tribunaux pour que le Conseil d'administration honore un IRP ou le souhait de la communauté, la relation se sera déjà tellement dégradée qu'on devra se débarrasser d'eux. Où cela nous mène-t-il ?

On aurait la barre de pouvoir, qui nous donne la meilleure applicabilité pour tous les pouvoirs, quoique moins nuancée, et si l'on regarde du côté des problèmes (que nous n'avons pas trop abordés pour le moment), nous n'avons aucun problème avec les droits statutaires. Nous n'avons aucun problème avec l'action dérivée. Ce n'est pas si complexe que ça car le système est encore plus léger, d'après ce qu'on a compris.

Pour nous, il n'y a pas de risque de saisie, en tout cas pas ce risque-là, car même si l'on passe du modèle de volontariat au modèle de désignation, la meilleure autorité - sans oublier de révoquer tout le Conseil d'administration - peut être déclenchée uniquement par une SO et deux AC et vice-versa. Il n'y a donc aucun risque qu'un seul groupe prenne le pouvoir et révoque le Conseil d'administration.

C'est ce qu'on vous a entendu dire. Nous avons essayé de fusionner ce que vous nous avez fourni, et nous avons essayé avec l'excellente aide de [Expliquer] que nous avons eu au dernier moment. Nous avons essayé de le visualiser pour que vous voyiez, parce que nous voyons les bénéfices. Nous devons faire des compromis quelque part, pour être moins nuancés, mais nous n'avons pas autant de problèmes qui à la fois expliqueraient mais aussi [sonnerie) percevraient les effets

secondaires qui surgiraient des problèmes dans la partie basse du graphique avec cette proposition.

Je crois que je devrais faire une pause. Co-président, quelque chose à ajouter là-dessus ?

MATHIEU WEILL :

Non. J'étais sur le point de rappeler que c'est notre interprétation de cette conversation et ce que nous avons entendu hier concernant les potentielles façons d'avancer. Dans cette discussion, nous essayons de comprendre si vous auriez des commentaires à faire pour savoir si oui ou non, nous avons correctement compris la question ou les échanges faits, et bien sûr pour prendre la température de la salle et savoir si cette approche sur le modèle de désignation SO/AC amélioré mérite d'être traitée. Par " traitée ", j'entends qu'elle sera transférée pour analyse juridique approfondie, ce que nous n'avons pas à ce stade, ce qui signifie qu'on aurait besoin de précisions là-dessus ainsi qu'une forme d'accord disant que ça vaut le coup d'œil avant de faire appel au cabinet d'avocat indépendant.

Je vois que plusieurs personnes souhaitent prendre la parole. Peut-être que Fiona, qui avait envoyé un email à ce sujet dans une déclaration sur la communauté de numérotation, pourrait commencer par confirmer car c'est un email très récent qui, soit est cohérent avec votre déclaration, soit parle des écarts. C'est Fiona ou Athina ?

ATHINA FRAGKOULI :

Merci beaucoup, Mathieu. Oui, en effet. Le représentant de l'ASO a envoyé un email au groupe quelques minutes avant le début de la réunion car, bien que l'ASO et la communauté de numérotation n'aient pas exprimé, disons, leur préférence pour un modèle ou un autre, nous pensons qu'il faut régler ça aussi vite que possible et de la manière la plus simple.

Ce que nous comprenons, c'est que la seule préoccupation concerne la mise en application. La mise en application peut être faite de différentes manières.

« Mise en application » peut signifier amener le problème devant les tribunaux. Amener le problème devant les tribunaux est une situation très extrême. Ce qu'on veut faire comprendre à ce groupe, c'est est-ce que cette petite partie de mise en application vaut le coup de retarder le processus, de créer un modèle sujet à des erreurs, ou est-ce qu'un modèle très simple qui voit la mise en application d'une autre façon que d'amener le sujet devant les tribunaux pourrait donner le même résultat ?

C'est ce qui nous pousse à recommander et aller vers le modèle de désignation. Nous pensons que ça se rapproche plus du statu quo. C'est un modèle que nous comprenons tous. C'est un modèle qui peut apporter une mise en application pragmatique et réaliste, et qui est, en effet, en phase avec le modèle que vous venez de présenter. Merci pour tout ça.

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup, Athina. Avant que je donne la parole aux autres personnes, j'aimerais vous rappeler ce qu'on a dit hier. Nous sommes dans une phase où ce qui importe à notre groupe de travail, c'est de s'assurer que nous comprenons les choses. S'il y a des questions sur la compréhension ou sur les moyens d'avancer, n'hésitez pas. J'encourage les intervenants en attente à expliquer exactement ce qu'ils changeraient dans cette approche, ou quelles conditions ils ajouteraient ou enlèveraient pour que nous ayons une discussion constructive sur une approche améliorée, et non revenir à ce refrain de « Voilà ce que je pense, veuillez répondre à mes questions », et ainsi de suite.

Sur ce, je donne la parole à Malcolm qui avait levé la main en premier.

MALCOLM HUTTY :

Merci, monsieur le Président. Dans votre première question, vous vouliez savoir si ce tableau décrivait correctement ce qu'on cherchait hier en termes d'objectifs, afin de fournir un outil d'analyse utile et voir si les deux modèles exposés pouvaient remplir les objectifs recherchés.

Pour répondre à votre question, j'ai bien peur que non. Votre tableau décrit les pouvoirs de la communauté et donne une analyse pour savoir si oui ou non, les pouvoirs de la communauté développés en WP 1 sont fournis de manière adéquate par ces deux modèles à l'étude. Mais le WP 1 ne constitue pas tout notre travail.

Le WP 2 est aussi une partie très importante de notre travail, et hier, nous avons abordé la question de s'assurer que les recommandations du WP 2 étaient disponibles.

Thomas, je suis désolé de vous corriger, mais si elles ne le sont pas, il y a un recours juridique possible. Ça devrait faire partie de l'analyse, que chaque modèle assure et apporte un recours juridique pour la disponibilité de ces protections WP 2.

Celui que j'ai cité spécialement hier est l'IRP. J'ai demandé ce qui pouvait être fait si l'IRP n'était pas mis en place, ou si les panélistes de l'IRP n'étaient pas désignés. Ça devrait faire partie de cette analyse.

Maintenant, on peut le dire, que renvoyer le Conseil est un recours adéquat à cela. On peut débattre là-dessus. Mais vous ne devriez pas exclure le fait que c'est un objectif - un objectif différent - de l'analyse que vous nous montrez en ce moment.

Je ne pense pas que ce soit bien de mettre les droits statutaires dans votre liste de problèmes. Ça devrait être dans votre liste d'objectifs. Les complications juridiques qui pourraient venir avec certains d'entre eux peuvent être mises dans la liste des problèmes à analyser contre ça. Mais j'ai bien peur que cette analyse ne donne pas une description juste de ce qui s'est dit hier.

Pour finir, je voudrais ajouter très brièvement, sachant que la révocation du Conseil d'administration représente une telle option nucléaire qui déstabiliserait fortement l'ICANN, qu'un consensus du plus haut niveau doit être atteint avant qu'une telle disposition soit

mise en place, j'aimerais suggérer que, étant le seul pouvoir sans scrupules à rendre effectives les options de mise en place que nous proposons, c'est complètement imprudent. Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci, Malcolm. Ce que je peux prendre comme un commentaire constructif, c'est que oui, il y a une condition selon laquelle l'IRP est obligatoire, et c'est quelque chose que nous devons vérifier dans les modèles. Je ne suis pas sûr qu'il y ait une différence entre les deux modèles, mais c'est quelque chose que nous devons vérifier. C'est tout à fait quelque chose qu'on peut ajouter à notre future analyse.

Sébastien est le prochain.

SEBASTIEN BACHOLLET :

[En français]. C'est de la publicité française, et j'ai l'impression que c'est là que nous en sommes. Je ne peux pas le traduire. Tenir les rênes, une barre de pouvoir, et nous travaillons encore.

Je veux juste m'assurer que Thomas se trompait quand il a dit qu'on n'avait entendu personne contre ou protestant sur le pouvoir de la communauté. Excusez-moi. Au moins, dans certains commentaires et dans mes commentaires écrits, j'ai protesté contre certains de ces pouvoirs communautaires. Je fais une proposition différente pour faire le même genre de choses, plus particulièrement la question de révoquer le Conseil d'administration m'a l'air trop intense et trop difficile à appliquer si nécessaire.

J'ai fait une proposition de solution alternative. C'est très difficile à essayer. J'aimerais parler du processus ici.

Nous disons que le Conseil d'administration de 20 personnes, c'est trop de travail, et que nous avons besoin d'un Conseil moins important, et là, nous sommes plus de 100 personnes à essayer de résoudre un problème très compliqué. J'espère qu'à Paris, nous serons capables de travailler un peu différemment, et que les membres du groupe se manifesteront, car là, je ne les vois pas. J'ai l'impression d'être poussé dans une direction, et ça ne me plaît vraiment pas.

MATHIEU WEILL :

Peut-on être chronométrés ? La session est d'une heure, et je pense qu'à ce rythme, nous n'allons rien faire du tout. C'est déjà ce qui s'est passé hier. Je ne veux pas quitter Buenos Aires avec de longs comptes-rendus et aucune solution pour notre groupe. Notre programme est court. Nous avons une heure, et je veux entendre tout le monde exprimer son point de vue, mais de manière concise, s'il vous plaît.

Sébastien, si vous avez oublié de dire quelque chose, allez-y. Et nous passerons à l'intervenant suivant. Non ? Ok.

Kavouss, je vous ai noté dans la liste, mais après Avri. Alan ?

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Je vais faire vite.

Tout d'abord, je vais demander plus de précisions, comme je l'ai fait hier. Si et quand le modèle d'adhésion sera réglé, ça ne sera plus un problème. Mais quand on utilise le terme hybride, merci de préciser entre quoi et quoi sommes-nous.

Au cours des deux dernières semaines, nous l'avons utilisé de deux manières : la première, entre des groupes investis, et d'autres non ; la deuxième, entre des membres et des désignateurs. Nous l'avons utilisé de multiples manières. Soyons clairs.

Juste un commentaire. Je crois que Mathieu ou quelqu'un d'autre avait parlé d'un AC ou deux SO ou d'une SO et deux AC. Nous avons appris par le SSAC et le RSSAC que nous n'avons pas deux AC, on devrait alors peut-être y repenser.

Troisième chose : J'aimerais qu'on m'explique à nouveau si l'on peut avoir un désignateur qui ne nomme pas un membre du Conseil d'administration. On m'a dit - et je ne sais pas si c'est vrai - que les désignateurs, par définition, nomment des membres du Conseil d'administration, et le fait qu'un AC tel que le GAC veuille devenir désignateur et ne nomme pas un membre du Conseil pourrait poser problème. J'aimerais juste avoir des précisions là-dessus.

Enfin, comme l'a dit Sébastien, une fois qu'on aura vu tous ces modèles en détail, je proposerai qu'on retire la révocation de tout le Conseil. Je crois que c'est quelque chose d'extrêmement déstabilisant et qu'il serait difficile de mettre en place un tel processus. Nous le faisons efficacement en les renvoyant un par un.

Mais j'aimerais retirer le modèle dans lequel nous devons expliquer exactement qui est le Conseil d'administration provisoire pour les 12 mois pendant lesquels nous les remplaçons étant donné nos procédés actuels. Je ne le dis pas maintenant, mais je vous demande d'y penser. Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci, Alan. Je pense que Thomas va nous donner des précisions sur le modèle hybride.

THOMAS RICKERT :

Oui. Je voulais juste dire que la nature hybride de ce processus, c'est que nous savons que la communauté veut préserver le statu quo sans appliquer de conditions formelles à ce stade. Il pourrait ensuite se transformer en modèle de désignation. Que tous les groupes choisissent d'être désignateurs, c'est une autre question. Concentrons-nous sur les détails.

Mais nous aimerions avoir vos suggestions, critiques, améliorations pour ça. Nous avons compris qu'il y avait beaucoup de pression pour ne pas poursuivre le chemin de l'adhésion car il possède les difficultés qui sont définies, mais plutôt le chemin de la désignation. Essayons de garder ça à un haut niveau. Si l'on pouvait avoir la confirmation qu'on penche vers le côté droit de cette diapo, je pense que ça nous aiderait beaucoup.

ALAN GREENBERG : Juste pour préciser, je disais que l'"hybride" avait été utilisé de deux manières différentes au cours des dix derniers jours. Alors, quand quelqu'un utilise ce mot, on a peut-être besoin de précisions. C'est tout ce que je voulais dire.

MATHIEU WEILL : Merci. Edward. Ed, où êtes-vous ?

EDWARD MORRIS : Désolé. Salut. Edward Morris, Conseil de la GNSO/NCSG. Je suis avec Malcolm. Je vois les droits statutaires comme une opportunité et non comme un problème.

Êtes-vous tous au courant que l'un de ces droits est le droit à l'inspection des documents ? Les droits pour lesquels Karl Auerbach s'est battu et qu'il a obtenus ? Comment peut-on faire de la reconnaissance et du travail IRP sans ces droits absolus, grâce auxquels nous avons recours à la justice si l'ICANN décide de ne pas nous mettre sur l'enregistrement ?

Actions dérivées. Beaucoup de gens dans cette salle sont devenus experts sur les actions dérivées sans vraiment savoir ce qu'elles sont. Elles représentent le droit d'un membre, dans ce cas-là, de poursuivre l'ICANN pour le compte de l'ICANN. Pas parce qu'il y a une violation mineure, mais parce que vous avez un Conseil d'administration sans scrupules qui agit peut-être dans l'intérêt d'un tiers.

Les droits statutaires et les actions dérivées ne sont pas des problèmes. Oui, il faut les analyser. Je propose qu'on quitte cette salle sans modèle de référence. Nous faisons une analyse détaillée des deux modèles pour que tout le monde sache de quoi nous parlons. Mais déclarer que les droits statutaires sont un problème, c'est ça, pour moi, le vrai problème. Ils représentent une opportunité. Merci.

MATHIEU WEILL :

Ce qu'on devrait dire, c'est que certaines personnes dans ce groupe et ailleurs ont exprimé leurs inquiétudes à ce sujet. Que d'autres droits statutaires, pas ceux qui sont en haut - les pouvoirs, la révocation du Conseil, etc. - mais ceux-là, et c'est pourquoi nous le capturons ainsi, et nous apprécions vraiment le geste.

Un certain nombre de membres d'autres communautés, - ces droits ou au moins, certains de ces droits - sont en fait une caractéristique, ce n'est donc pas du tout un problème. Merci pour votre contribution, Ed.

Jonathan ?

JONATHAN ZUCK :

Je serai bref. Ce qui m'inquiète, en plus de la question que vous venez de soulever, c'est en quoi c'était représentatif du problème ?

A première vue, ça présente une vision dure du modèle d'adhésion et une vision un peu optimiste du modèle de désignation. Pour moi, il y a des clichés permanents dans la section des problèmes du modèle

d'adhésion, comme des gens se disputant un héritage en salle d'audience, et il me semble qu'il y a de très bons moyens de contrôler cela.

En fait, ça vaut la peine de se pencher sur la probabilité de ces problèmes. Le tout dernier filet de sécurité pour le modèle de désignation, le tout dernier pouvoir du modèle de désignation reste le tribunal. C'est facile de donner une image optimiste de ce modèle.

J'ai l'impression qu'une distinction trop extrême se dessine entre les deux modèles, et les challenges sont les problèmes qu'ils impliquent. C'est mon objectif pour ce document, aussi joli soit-il.

MATHIEU WEILL :

Merci, Jonathan. Avri ?

AVRI DORIA :

Merci. Quand je regarde la notion de modèle hybride, je pars de ma position de départ, qui est que nous avons un système plutôt bon, et que nous devons l'améliorer. Donc, en comparant cela à certaines des autres perspectives, ça ressemble effectivement à un hybride.

Quand je regarde les améliorations selon lesquelles nous allons en réexamen, sur l'IRP, nous allons déjà très loin en termes de réparation des éléments majeurs. La WS 2 peut s'attaquer à beaucoup d'autres des problèmes mineurs.

Au sujet de la transparence, des recommandations sont déjà au Conseil d'administration pour augmenter la transparence, améliorer

le système de publication des documents. J'espère qu'ils s'en occuperont rapidement pour qu'on n'ait plus à traiter ce problème.

Je pense qu'en assimilant les commentaires de l'ATRT et de l'AOC et en les rendant durables et continus, nous aurons quelque chose de bien.

Je crois que la cloche a déjà sonné, en tout cas, je ne vois pas la révocation du Conseil comme une option nucléaire. Il n'y a pas toujours de motions de confiance contre les gouvernements, et le monde ne s'effondre pas. La vie continue. Il y a des mauvais moments, mais après, c'est reparti, et plus particulièrement, si l'on désigne un moyen d'avoir un Conseil provisoire pendant que nous réparons les dégâts, je ne vois vraiment pas cela comme étant nucléaire.

Le seul désaccord que j'ai avec cette image est que je pense vraiment que la menace de saisie est pire avec l'adhésion qu'avec la désignation. Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci, Avri. C'est une bonne remarque. C'est au tour de Pedro.

PEDRO DA SILVA :

Je suis Pedro Da Silva du gouvernement brésilien. J'aimerais avoir des précisions sur une déclaration faite par un conseil dans un mémo du 16 juin, où il est dit qu'on ne sait pas trop si le droit des sociétés en Californie exige des désignateurs d'être des personnes juridiques, et pour éviter cette incertitude, le Conseil demande à ce que les

désignateurs soient également formés en tant que personnes juridiques. Je pense que ça contredit la déclaration selon laquelle il n'y a pas de complications juridiques liées à ce modèle, alors j'aimerais avoir des précisions sur cette déclaration. Merci.

MATHIEU WEILL : Merci, Pedro. Je pense que Thomas va répondre.

THOMAS RICKERT : Oui, brièvement. C'est exactement la raison pour laquelle le modèle hybride est bénéfique. Nous n'avons pas besoin de nous inquiéter du statut juridique des SO et des AC. Ils peuvent exercer les pouvoirs comme on les a définis, et seulement lorsqu'un système plus robuste sera jugé nécessaire, alors les organisations qui n'ont pas encore de statut juridique pourront faire une résolution ou autre chose pour obtenir cette personnalité juridique.

MATHIEU WEILL : Merci. Ensuite, c'est au tour de Kavouss, et je prendrai Siva qui a levé la main physiquement après Kavouss. Mais d'abord, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Mathieu. Je vous ai envoyé un email aujourd'hui, à vous, co-présidents, dans lequel je soulevais des points importants. Merci beaucoup pour ce que vous faites. Tout de suite après une réunion, vous arrivez avec une nouvelle ébauche et d'autres choses et vous apportez des idées nouvelles qui sont bonnes et très appréciées.

Le problème, c'est le temps. Notre première proposition a été envoyée à la communauté avec le paragraphe d'introduction disant qu'elle ne fait pas consensus au sein du groupe. Si vous voulez envoyer la deuxième proposition à la communauté en disant qu'elle n'a pas de consensus, vous injectez l'idée à la communauté, il n'y a pas d'accord. Alors, pourquoi est-ce qu'on parle de ça ?

De plus, si vous préparez quelque chose, l'envoyez à l'ICANN, à la NTIA, et que la NTIA compare ça aux conditions, et aux premières conditions qui doivent avoir plus de soutien [subjectif] de la communauté, s'il n'y a pas de consensus et des commentaires variés, ça ne serait pas accordé. Alors, qu'est-ce que vous devez faire ?

Entre aujourd'hui et Paris, vous avez deux semaines ou deux semaines et demi maximum. Ce que vous mettez dans le tableau est bien. Le modèle d'adhésion, le modèle de désignation, l'hybride, tout est bon, mais ça demande du temps et de la digestion.

La question de l'hybride a été prise par le CWG, mais l'hybride du CWG est venu après de grandes discussions et une étude juridique, après avoir pesé le pour et le contre, contre toutes ces versions qui étaient dans l'hybride du CWG interne, externe, entre les deux. Mais vous proposez l'hybride sans qu'il ait été correctement évalué, vous devez donc choisir une autre approche.

Mathieu, l'approche que j'ai suggérée dans cet email que je vous ai envoyé - et je me fais entendre pour mes éminents collègues - [c'est clairement] de choisir quelque chose de pragmatique, pratique, qui soit en adéquation avec nos conditions, et que fassiez ceci :

Premièrement, vous prenez la Responsabilité, la condition du CWG et vous faites tout votre possible pour leur trouver une solution entre aujourd'hui et Paris. Hier, une solution a été trouvée pour le budget du PTI. Vous l'incluez dans les statuts constitutifs. Vous cherchez les autres. Je suis sûr qu'on peut trouver plus facilement, entre aujourd'hui et Paris, si l'on rassemble nos idées pour trouver des solutions.

Quel est le problème suivant ? Le suivant est : quelles sont les autres responsabilités nécessaires à la transition ? Je pense qu'il y a, entre autres, les statuts constitutifs ou peut-être d'autres. On pourrait aborder cela, puis distinguer Mathieu, distinguer Thomas, et [inaudible] tout passer à la WS 2. Vous devez encore analyser et discuter.

Ce que vous avez mis dans le tableau est bon, mais il est impossible de trouver les solutions. Donc classez par ordre de priorité, il faut agir, faites tout ce qu'il faut pour cette première phase - [signifie transition] - et faites avancer le tout pour plus de recherche, d'étude à la WS 2. Ce faisant, chaque effort devrait être fait pour utiliser tous les moyens possibles d'atteindre ces priorités dans la structure existante, en faisant le minimum de changements.

C'est une suggestion sérieuse, mes chers co-présidents. S'il vous plaît, ne la rejetez pas. C'est l'expérience des gens travaillant dans le même domaine depuis des années. Il faut trouver un compromis. On ne peut pas passer de l'un à l'autre. On a besoin de temps pour étudier, et nous n'avons pas ce temps.

D'un autre côté, si vous ne voyez pas ça, vous ne voyez rien. C'est déjà trop tard. Les gens se plaignent qu'un seul gouvernement contrôle tout. Le désir de ce gouvernement est correct. [Plusieurs discussions]

MATHIEU WEILL : Kavouss, je vois que vous devez. Vous devez-

KAVOUSS ARASTEH : Je vous le donne. Oui, j'ai presque fini. Je vous le donne. Si vous n'avez pas de proposition, ça veut dire que c'est trop tard, donc vous devez avoir une proposition. S'il vous plaît, réfléchissez à ce compromis. Merci.

MATHIEU WEILL : Merci beaucoup, Kavouss. Je pense que c'est exactement ce qu'on essaie de faire. Nous prenons cela très au sérieux et nous nous concentrons sur les conditions. Elles sont là et nous essayons de trouver un compromis dans les échanges qui nous permette de faire avancer ce consensus sur une proposition.

Je vais donner la parole à Siva, et je reviendrai à la file d'attente du salon AC. Siva ?

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Sivasubramanian d'Inde, pour l'Internet Society Inde. Participant [inaudible].

Le modèle d'adhésion est incomplet en tant que modèle pour parties prenantes. D'après ce que j'entends et ce que je suppose, le GAC pourrait ne pas devenir membre, et cela réduirait le processus de parties prenantes de manière importante à un processus de deux parties prenantes.

Nous avons parlé d'un Conseil d'administration sans scrupules. Nous avons parlé d'un cadre sans scrupules. Et s'il y avait un opérateur de registre sans scrupules, un opérateur de registre sans scrupules très puissant ? C'est une hypothèse. Ce serait un déséquilibre dangereux.

Je pense que nous devons avancer vers un modèle d'adhésion et un modèle de désignation et penser à un modèle intercommunautaire ou de maison unifiée, où toutes les décisions ayant des implications à long terme sortiraient d'une maison équilibrée. Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci, Siva. Même si ce n'est pas à l'écran pour l'instant, c'est sans aucun doute quelque chose que nous avons gardé des commentaires publics, et il va nous falloir en discuter au sein du groupe. Cela prend en compte qu'il y a des mécanismes de responsabilité SO et AC mis en place et si nous devons les améliorer ou pas. Cependant, c'est sans aucun doute - et je reconnais que ce n'est pas dans le tableau ou au cœur de nos discussions - mais c'est quelque chose que nous prenons en compte.

Je reviens vers la file d'attente du salon AC, c'est au tour de Roelof.

ROELOF MEIJER :

Merci, Mathieu. Je pense que les deux modèles fonctionneraient, et les deux fournissent ce que nous avons demandé à l'époque. Si j'écoute les commentaires que nous recevons de la communauté, j'ai l'impression que le modèle d'adhésion ne fonctionnera pas. Nous n'aurons pas assez de soutien pour le mettre en place.

Le modèle de désignation, celui que vous présentez à droite regroupe tous les essentiels que nous avons formulés. Là encore, si j'écoute les commentaires de la communauté, il a toutes les chances d'être accepté. Nous sommes près du but, selon moi.

C'est à nous maintenant, les gens présents dans cette salle et les gens qui travaillent avec nous à distance, de ne pas nous accrocher à nos idées personnelles et à la solution qu'on pense être la meilleure, mais de continuer à nous écouter l'un et l'autre et de nous rapprocher du but et arriver avec quelque chose à temps et qui fera l'affaire. Pour ce faire, le plus important est, je pense, d'écouter l'autre et de nous éloigner un peu de nos propres idées, pour pouvoir réaliser à quel point on est près du but.

Je suis tout à fait d'accord avec Avri lorsqu'elle dit que renvoyer le Conseil d'administration n'est pas la fin du monde. En fait, je pense que le fait de ne pas renvoyer le Conseil alors qu'il a ignoré le processus de toute la communauté serait la fin du modèle de multiples parties prenantes. C'est le pouvoir qu'on n'utilise jamais.

Je pense que nous dévaluons un peu ce qu'on pense être l'énergie nucléaire. Tout d'abord, nous avons juste mentionné cela lorsqu'on faisait référence à l'IANA, à retirer la fonction de l'IANA, qui était le seul

pouvoir officiel du gouvernement américain. Donc, renvoyer le Conseil d'administration est une démission adroite, et efficace, et je suis sûr que (je l'ai déjà dit) nous ne l'utiliserons jamais si nous l'avons.

MATHIEU WEILL : Merci, Roelof. Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Mathieu. Je ne suis pas avocat. Je n'ai aucune connaissance dans le domaine juridique. C'est pour ça que, Thomas, quand vous dites qu'on doit regarder cela à un haut niveau, je ne peux pas.

Quand je regarde ce modèle à un haut niveau, j'ai de la [sympathie] pour ce modèle. Mais je suis sûr des détails, surtout parce que dans les discussions précédentes, nous avons reçu de nos conseillers juridiques un mémo sur les modèles d'adhésion et de désignation. Je me rappelle très bien qu'un document écrit disait que, peu importe ce qu'on choisissait, adhésion ou désignation, il fallait être un UA.

Je ne veux pas revenir là-dessus, mais il me faut tous les détails, les détails juridiques, pour tout ce qui concerne ce modèle pour que je puisse dire si c'est bien ou pas. Merci.

MATHIEU WEILL : Merci, Tijani. C'est au tour d'Eberhard, et je fermerai la file d'attente après Jordan pour récapituler.

EBERHARD LISSE : J'aimerais juste faire quelques observations sur le processus utilisé hier et aujourd'hui.

Je trouve inacceptable que le président interrompe les intervenants qui ont la parole. C'est inacceptable que d'allonger le temps des réunions au dernier moment de manière unilatérale sans en débattre. C'est inacceptable de dire aux intervenants qu'ils sont membres du groupe pour ensuite leur dire que leurs interventions ne sont pas à l'ordre du jour. Ce n'est pas la bonne façon d'encourager et de stimuler la discussion, en particulier parmi des gens qui doivent voter.

MATHIEU WEILL : Merci. Je crois que c'est indiqué sur le dossier. Ensuite, c'est au tour de Chris.

[CHRIS GIFT] : Merci, Mathieu. Ce que j'ai compris, c'est que ce groupe était d'accord sur le principe. Il y avait au moins un consensus autour de ces pouvoirs communautaires, et nous avons indiqué dans un document que même si certains d'entre nous pensaient que le budget n'était pas nécessaire, etc., il y avait un consensus initial autour de ces pouvoirs communautaires. Le modèle que nous essayions de créer était censé nous aider à obtenir ces pouvoirs communautaires.

Je suis quelque peu préoccupé quand j'entends que certains d'entre nous dans cette pièce pensent que les droits statutaires sont quelque chose que nous voulons en tant que groupe, et que nous devrions donc avoir un modèle qui nous les donne. Je ne crois pas qu'on ait

déjà eu une discussion à ce sujet. Je ne crois pas qu'on ait un consensus autour de ça, et ce que je comprends, c'est qu'on n'a pas dit au reste du monde que ça pourrait arriver.

Je parle des droits statutaires parce que c'était quelque chose dont nous n'avions pas discuté, quelque chose qui me préoccupait par rapport au modèle d'adhésion et qui reste une inquiétude. Merci.

MATHIEU WEILL : Merci. C'est au tour de Jordan.

JORDAN CARTER : J'aimerais remercier les co-présidents pour la façon dont ils ont géré cette réunion, et pour le travail qu'ils ont fait en récapitulant toutes les informations aussi rapidement.

J'ai été plutôt clair sur le besoin d'avoir un cadre exécutoire pour la Responsabilité de l'ICANN, et je pense que nous devons tous accepter le fait qu'il existe des degrés de mise en application. Ce qu'il nous faut, ce sont des informations très claires sur les types d'échanges que nous devons faire, parce qu'il y a un processus de négociation pour arriver à un consensus dans notre CCWG. Voilà ce qu'on doit faire.

C'est pourquoi hier, pendant cette réunion géante (qui, pour moi, était un horrible format de réunion avec ce groupe), j'ai dit à la fin de la réunion qu'il ne fallait pas entrer dans des positions d'implantation. Je suis ravi. Je pense que comme les gens ont réitéré les fondements de leurs positions dans la conversation que nous avons eue, le ton a

l'air un peu meilleur aujourd'hui. Je ne sais pas. Je prends peut-être mes désirs pour des réalités. Mais les gens ont l'air un peu moins tendus à ce sujet.

Je pense que ce qu'il faut faire, c'est vraiment comprendre certaines dimensions de ces problèmes et les façons dont nous pouvons les résoudre avec un modèle ou un autre. Si l'on veut plusieurs choses présentes dans le modèle d'adhésion qui créent des problèmes incontournables, mais que nous pouvons les avoir avec le modèle de désignation, alors nous devrions les prendre. La question sera cette option de spectre de mise en place.

Ce que je vais dire maintenant va être très stimulant pour qu'on ait les informations en face de nous à temps pour avoir une discussion sérieuse à Paris. J'espère qu'on pourra en arriver là.

MATHIEU WEILL : Steve, je crois que j'avais fermé la file d'attente, mais pour vous, je vais faire une exception.

STEVE DELBIANCO : Merci, Mathieu. La tâche qui nous attend pour les trois ou quatre prochaines semaines est la création d'une deuxième ébauche de notre document.

La bonne nouvelle, c'est que les pouvoirs, les changements de statuts constitutifs nécessaires pour avoir les pouvoirs, l'analyse

d'affirmations, les valeurs fondamentales et la déclaration de mission sont très clairs, et nous pouvons en fait finir ce travail très rapidement.

Le challenge est la section de nos documents appelée l'exécution, l'autorité, comme vous voulez l'appeler, et c'est là que se trouve cet échange entre les deux différents modèles de mise en place. Il nous faut simplement confiner cet échange entre les pouvoirs exécutoires et les potentiels problèmes et recours dans une section du document, et l'on pourra, en fait, nommer un sous-ensemble de ce groupe, compétent juridiquement, pour plonger dans cette section de modèles exécutoires.

Le reste d'entre nous doit comprendre ces changements de statuts constitutifs pour les révisions d'affirmation et autres engagements et faire l'IRP. Tous ces changements sont les mêmes, peu importe le modèle utilisé pour la mise en place, car les statuts constitutifs sont, encore une fois, les pouvoirs que la communauté doit voter et exercer.

Essayons de diviser les tâches qui se trouvent en face de nous puisqu'on a très peu de temps. Je n'appellerai pas ça une date limite. Notre but est de créer un autre document pour le commentaire public. Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci, Steve. Thomas va récapituler tout ça.

THOMAS RICKERT :

Oui. Je ne vais pas récapituler tous les arguments qui ont été exprimés, mais j'aimerais souligner trois choses qui ont été dites : Que nous devons faire des compromis, que nous devons analyser, et que nous devons être conscients du timing pour ne pas perdre l'opportunité qui se présente à nous.

Ça a été entendu. Certains d'entre vous ont peut-être des suggestions. Par exemple, Ed a dit qu'un des droits statutaires pour avoir accès aux documents est très important pour lui. Je pense qu'on pourrait utiliser cet argument et peut-être prioriser le travail sur la [DIDP] pour le WS 1, ainsi, nous répondrons à ses besoins.

S'il vous plaît, pour tous ceux qui ont critiqué un modèle ou un autre, saisissez vraiment l'opportunité, entre aujourd'hui et Paris, de voir où vous pourriez faire des compromis, comme pour l'exemple que j'ai donné sur Ed. Il est aujourd'hui essentiel de faire des compromis.

Selon nous, on devrait peut-être utiliser cette comparaison, l'améliorer, donc lire les droits statutaires en détail est sans aucun doute un argument qui vaut la peine d'être exploré, pour que nous comprenions tous mieux ce qu'on a à faire.

Je cherche un conseil externe. On a besoin de votre aide pour étoffer tout ça, alors, s'il vous plaît, faites-nous savoir s'il y a des informations que vous n'avez pas afin de nous aider dans l'analyse.

Mais je pense qu'entre aujourd'hui et Paris, nous ferons nos devoirs et ferons en sorte que tout le monde ait suffisamment d'informations

pour opter pour l'une ou l'autre option. Je devrais arrêter là et vous redonner le micro.

MATHIEU WEILL : Bruce avait levé la main, mais je ne sais pas si vous voulez toujours dire quelque chose.

BRUCE TONKIN : Merci, Mathieu. Je voulais juste rebondir sur l'argument de Steve DelBianco. Je pense que ce dont vous parlez, c'est le sujet de mise en place, mais si vous regardez bien ce sujet, il y a deux modèles. Il y a sûrement un troisième modèle dedans également.

Ce que je vous suggère de faire, c'est d'utiliser une technique appelée l'analyse SWOT, qui pourrait, je pense, aider à clarifier les choses. Tout d'abord, dans une analyse SWOT, vous définissez le modèle, puis il y a les forces et les faiblesses de ce modèle, et vu les débats ayant lieu dans cette salle, je pense qu'il y a de quoi remplir ces deux cases.

Mais il y a aussi les opportunités et les menaces.

Un modèle particulier peut créer des opportunités. Par exemple, le modèle d'adhésion crée des opportunités concernant les droits statutaires. Mais il peut aussi créer des menaces.

Je pense que si vous utilisez une analyse SWOT pour chacun de vos modèles et que vous divisez les choses en quatre termes : forces, faiblesses; opportunités et menaces, alors je pense que les gens pourront les lire et débattre sur les pour et les contre.

MATHIEU WEILL :

Merci, Bruce. Kavouss, vous ne levez plus la main ? Non. Ok.

Pour conclure, nous avons deux modèles dans le tableau. J'ai eu des retours sur des conditions pour le modèle d'adhésion SO/AC amélioré qui seraient mises à l'écart. Il va sans dire que ces deux modèles ont besoin d'être étoffés pour que, comme je disais plus tôt, nous ayons une discussion totalement informée à Paris, où notre but sera de décider quel modèle ira en commentaire public n°2.

C'est, je pense, notre avancée dans cette discussion, et je pense que ça a été très utile pour étoffer les différents éléments inquiétants pour la divulgation, les actions dérivées, etc. pour lesquels il y a des points de vue différents mais aussi un certain nombre d'inquiétudes sur le fait d'être incapable, à ce stade, de saisir toutes les subtilités entre ces modèles. C'est tout à fait normal.

Nous allons faire appel à un cabinet d'avocat indépendant pour étoffer cela, mais, maintenant que nous comprenons mieux nos conditions, celles que nous exprimons depuis des mois, ainsi que celles que nous avons découvertes quand nous avons commencé à parler des modèles proposés, je pense que nous pouvons avoir cette discussion de manière beaucoup plus informée que les semaines précédentes.

Nous avons les autres éléments du travail. Steve l'a mentionné. Nous avons une ébauche de statuts constitutifs à faire, et nous poursuivrons la discussion pour savoir comment procéder là-dessus.

Il nous faut avoir d'importantes discussions sur les éléments que nous avons mentionnés lors des commentaires publics, les inquiétudes, et ce qu'on a mis dans le WS 1 en comparaison au WS 2, en prenant en compte que notre délai est très court, que l'on doit faire attention à ne pas ajouter trop au WS 1, car la capacité de la communauté à trouver un consensus sera très limitée dans un délai aussi court.

Mais nous devons cette réponse à la communauté, nous devons donc commencer à organiser le travail à venir. C'est probablement ce qu'on va proposer pendant notre appel de mardi prochain, et nous attendrons vos contributions pour travailler sur ces questions.

Il y a le groupe de travail 1, qui est bien défini et doit être continué sur le nombre de sujets clé. Et il y a le groupe de travail 2. Il a beaucoup de travail en cours sur l'IRP, et nous devons aborder nos nouvelles inquiétudes.

Je vous encourage tous à continuer de penser à tout ça. La question du modèle est, bien entendu, un sujet important pour notre évolution, mais ce n'est pas la seule chose que l'on doit résoudre. N'oublions pas les autres.

Je pense qu'au moins, ce que nous avons fait aujourd'hui est suffisamment étoffé pour faire appel à un cabinet d'avocat. Nous n'avons pris aucune décision, mais je pense qu'on a vraiment avancé dans cette discussion.

Si l'on revient une semaine en arrière, avant qu'on ait cette réunion en face à face à Buenos Aires - où nous sommes toujours, d'ailleurs - je

n'arrête pas d'oublier. J'ai l'impression que c'était il y a des siècles. Au moins, maintenant, nous avons deux modèles qui forment un équilibre, et nous pouvons les étoffer grâce à un cabinet d'avocat indépendant. Je pense que c'est déjà un accomplissement.

Nous avons fermé ce sujet à l'ordre du jour. Je me tourne vers mes coprésidents, s'ils veulent ajouter quelque chose. Non.

Nous passons donc au sujet suivant dans l'ordre du jour, qui est comment répondre à la lettre de la NTIA ? Qui préside cette question ? C'est vous, Thomas ?

THOMAS RICKERT : León.

MATHIEU WEILL : León se porte volontaire. Merci, León.

LEON SANCHEZ : Merci. Eh bien, nous avons reçu cette lettre de Larry Strickling, secrétaire de la NTIA. Je ne sais pas si on peut la mettre à l'écran.

Mais en gros, elle déclare que nous ne pourrions probablement pas finir notre travail avant la fin du contrat avec la NTIA et l'ICANN qui est cette année, le 30 septembre 2015. Il demande, non seulement à nous, mais aussi à l'ICG et au CWG, de donner une estimation de la date pour laquelle nous pourrions effectuer les nombreuses tâches qu'il nous

reste à terminer. Pour qu'ils considèrent ce délai, et allongent le contrat avec l'ICANN en fonction.

Ce serait vraiment simple pour eux. Ils pourraient juste allonger le contrat pour encore deux ans, mais bien sûr, cela enverrait un mauvais signal en dehors de l'ICANN et à la communauté car il y aurait de multiples interprétations possibles à ce geste.

Ce qu'ils veulent, c'est revenir vers nous, nous demander, comme j'ai dit, un délai au terme duquel nous aurons une réponse à cette question. Combien de temps nous faut-il pour d'abord, finir notre travail dans le WS 1, commencer la mise en œuvre, bien sûr, et quel serait ce délai qui nous permettrait non seulement d'avoir ces précautions que sont le WS 1, mais aussi leur mise en œuvre pour que la transition ait lieu ?

C'est ça, la question. Combien de temps nous faut-il ? Comme vous le savez sûrement, notre délai est d'avoir une deuxième ébauche d'ici fin juillet, pour pouvoir ouvrir notre deuxième période de consultation publique pour 40 jours, puis nous aurons peut-être - bien sûr, analysé les commentaires qu'on reçoit dans la deuxième période de consultation publique.

S'il n'y a pas de changements majeurs à notre proposition, alors on peut dire qu'on ferait suivre notre proposition finale pour que les organisations membres l'analysent et votent et, avec un peu de chance, l'approuve d'ici notre réunion de Dublin. Ce serait le parcours idéal, mais il faut garder en tête qu'on pourrait avoir des obstacles sur la route.

Puis, la question est encore : combien de temps nous faut-il pour finir notre proposition, commencer la mise en œuvre et s'assurer que ces précautions et mesures que nous essayons de mettre dans le WS 1 peuvent être au moins, à défaut d'être mises en œuvre, promises par l'ICANN afin que la transition ait lieu ? J'aimerais laisser la place aux commentaires et points de vue sur ce délai.

Thomas, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

THOMAS RICKERT : Oui. Je crois que nous avons entendu d'autres groupes jouer sur l'idée qu'on va aller jusqu'à la moitié de l'année prochaine. Donc, pendant que nous écoutons les points de vue de chacun, je pense que les co-présidents recommandent d'être discret dans notre coopération avec les autres groupes pour ne pas finir quelque part entre juin et septembre de l'année prochaine. Mais ça reste à approfondir.

LEON SANCHEZ : Oui. Alan Greenberg, vous levez la main. Alan, pouvez-vous prendre la parole ?

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Je ne vais pas aborder le sujet du délai directement, mais j'aimerais ajouter autre chose à l'équation qui pourrait avoir son influence.

[Jan] nous a dit de nombreuses fois de prendre en compte la responsabilité de la communauté. Larry le dit très souvent. On n'arrête pas de dire " Oui, nous le ferons un jour."

Je pense qu'il faudrait constituer un groupe, et j'espère que [Jan] ne se contentera pas de nous alerter sur le fait qu'on ne le fait pas, mais qu'il nous fera aussi des suggestions sur comment le faire, comment s'y attaquer. Reporter ne fera que nous donner un gros travail à la fin où nous devons soumettre quelque chose.

J'aimerais voir du travail en cours alors que nous avançons. Merci.

LEON SANCHEZ :

Mathieu ?

MATHIEU WEILL :

Pour répondre à cela - et ça rejoint le commentaire qu'a fait Siva tout à l'heure - oui, c'est le genre d'inquiétude récente que nous devons aborder car peut-être qu'une partie de cela doit être le WS 1, ou qu'au moins, nous devons expliquer comment ça sera abordé dans le WS 2. C'était l'idée derrière les documents de discussion partagés sur la liste cette semaine. Bien entendu, nous ne voulions pas précipiter cette discussion alors qu'on était concentrés sur la discussion du modèle d'adhésion.

Mais il faudrait peut-être créer un petit groupe, que ce soit un groupe de travail n°3 ou quelque chose qui aborde cela, pour qu'à Paris, nous ayons une bonne discussion.

Vous m'avez donné l'opportunité de dire que nous aurons peut-être besoin de volontaires pour ce travail, donc prenez ça en considération car nous devons revenir à Paris avec des discussions constructives sur la question.

ALAN GREENBERG : Juste une idée. Si un email nous a été envoyé en milieu de semaine, il pourrait tomber aux oubliettes. Il faudrait peut-être le renvoyer au début de la semaine prochaine.

MATHIEU WEILL : C'est très surprenant et décevant.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup à vous deux. Ensuite dans la file d'attente, j'ai Steve DelBianco. Steve ?

STEVE DELBIANCO : Merci. Au sujet de la discrétion, les présidents demandent à ce qu'on soit discrets sur la date qu'on va indiquer dans la lettre. Je crois qu'il faut explicitement inclure deux hypothèses dans votre réponse.

La première, que le secrétaire Strickling a donné dimanche soir, dit qu'il n'y a pas de magie pour la date, car la NTIA et l'ICANN peuvent se mettre d'accord pour terminer avant la date indiquée dans la lettre.

Par exemple, l'extension d'un an au 30 septembre 2016 pourrait être raccourcie, il faudrait donc mettre l'hypothèse dedans pour marquer

l'évènement pour le renouvellement de l'extension en sachant que ça peut être fait avant, si c'est mutuel.

La deuxième hypothèse clé est que le Congrès américain a été dans une direction très positive et est resté loin des dates arbitraires, sur une limite basée sur l'appropriation sur la NTIA. Au lieu de cela, il veut s'accorder une période de réflexion sur la certification de la NTIA pour être sûr qu'ils sont conformes aux conditions et qu'ils ont mis en place les changements des statuts constitutifs. C'est la note que la Chambre a passée de façon très puissante la nuit dernière.

Elle suggère qu'une fois la certification selon laquelle nous sommes conformes aux exigences est faite, il y aura une courte période pendant laquelle la NTIA et l'ICANN pourront se mettre d'accord, avec l'accord du Congrès, pour clôturer l'accord.

Vous avez demandé de la discrétion, et c'est juste. Mais je pense que rester discret, de concert avec le CWG et l'ICG inclut explicitement ces hypothèses. La réalité du besoin d'accord mutuel entre trois parties. Le Congrès américain doit se mettre d'accord avec la NTIA, puis, les deux se mettent d'accord avec l'ICANN, ce qui vous permet de conclure le contrat IANA dans le délai de ces deux périodes de renouvellement d'un ou deux ans. Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci, Steve. Ensuite, dans la liste d'attente, j'ai Avri.

AVRI DORIA :

Merci. Je voulais ajouter trois choses. L'une, au sujet de la discrétion. Je pense que c'est une bonne idée, mais avec des limites, comme disait Steve. Larry nous a dit qu'il fallait avoir dirigé au moins 4 mois pour faire ce qu'il doit faire. Je suggère vraiment que ça vienne avant l'élection, et je pense que c'est vraiment une mauvaise idée de mettre plus d'un an.

Les autres choses que je voulais ajouter sont que, en utilisant un modèle proche de celui que nous connaissons, je pense qu'on va avoir besoin de prouver les niveaux de responsabilité des parties prenantes, mais aussi, sans oublier de s'occuper des choses que nos conseillers ont mis dans le tableau, je veux me souvenir des commentaires faits par Willie et [Jan] sur les droits de l'homme et les ajouts des responsabilités de l'entreprise faits aux statuts constitutifs. Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Avri. Ensuite, c'est à Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Mathieu. Avec l'ICG, nous avons parlé du brouillon de la lettre pour la NTIA en rapport avec le CWG, qui est sans aucun doute connecté ou interconnecté avec le CCWG. Nous avons posé des conditions là-dessus. Cependant, j'ai demandé au président de l'ICG de ne pas envoyer de lettre avant que vous ayez des idées afin de ne pas être en contradiction avec ce que vous envoyez.

Mais voici ma question. Seriez-vous capable de mettre une date dans la lettre ? Même si vous discutez encore sur le modèle que vous allez

choisir, j'en doute. Vous ne pouvez pas dire n'importe quand car vous ne savez pas quelle partie vous allez prendre, à moins d'avoir une version à l'amiable. Merci.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Kavouss. Ensuite, c'est au tour de - vous voulez répondre à cela ?

MATHIEU WEILL : Juste pour dire si la discussion qu'on a eue sur le modèle change le calendrier. Je crois qu'aucun de ces modèles n'a de calendrier différent. La décision essentielle qu'on doit prendre à un moment donné, c'est sur quel modèle on s'engage.

Mais pour moi, le fait qu'on n'ait pas pris de décision aujourd'hui ne met pas en danger tout le calendrier. Que ce soit adhésion ou désignation, je ne pense pas que le calendrier, en termes de mise en œuvre, sera radicalement différent. C'est pourquoi je pense que nous sommes en mesure de donner une estimation. Bien sûr, ça reste une estimation. C'est une proposition de calendrier que la NTIA doit prendre en compte.

LEON SANCHEZ : Merci, Mathieu. Il y a encore deux intervenants. Jordan et Athina. Je ferme la file après Athina. Jordan, pouvez-vous prendre la parole ?

JORDAN CARTER :

Juste quelques petites choses. Je n'arrive pas à voir la bonne page de la lettre, mais ils nous demandent quand on aura fini notre travail. On n'a pas besoin de décider quand ils devraient terminer le contrat.

Mais j'espère que nous sommes tous conscients qu'on doit finaliser notre proposition et la montrer aux SO et AC pour la voter à Dublin. J'espère que tout le monde en est conscient.

Ça veut dire qu'on a environ quatre semaines avant de lancer les commentaires publics, et une fois que ça sera fini - 40 jours, on a environ quatre semaines pour tout finir - et entre les deux, on a les 40 jours. Voilà. On va se faire crucifier par les autres parties de la communauté si on n'a rien de prêt pour aller à Dublin. Soyons vraiment, vraiment clairs là-dessus.

Faire un tableau des nouveaux problèmes à résoudre à WS 1 n'est pas la bonne méthode. Je ne crois pas que ça prendrait autant de temps de changer les statuts constitutifs pour un modèle d'adhésion [inaudible]. Tout ce dont on a parlé et qui est dans notre premier rapport [PC] peut être fait dans ce laps de temps, à moins qu'on n'arrive pas à trouver un consensus sur les concessions demandées.

Il est inutile d'ajouter de nouveaux problèmes pour régler le WS 2 à propos du Conseil d'administration de l'ICANN sur la participation et la responsabilité. On n'a qu'à leur dire qu'on aura fini d'ici Dublin, au moins la partie proposition, et les statuts constitutifs, on doit encore discuter avec le service juridique de l'ICANN du côté pratique.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Jordan. La dernière dans la file est Athina. Athina, allez-y.

ATHINA FRAGKOULI : Oui. Merci beaucoup. Je pense que c'est une très bonne chose que ce groupe prenne en compte les calendriers communiqués par les autres groupes à la NTIA. J'aimerais préciser que l'équipe CRISP, responsable de la proposition pour le compte de la communauté de numérotation, a donné son calendrier à la NTIA, et la date limite de mise en œuvre est septembre de cette année, pas de l'année prochaine. Merci.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Athina. J'aimerais redonner la parole à mon co-président, Mathieu, pour la prochaine partie de l'ordre du jour et le discours de clôture.

MATHIEU WEILL : C'est ici que se termine notre réunion de Buenos Aires, une longue liste de sessions liées à la responsabilité. Je fais ce discours de clôture pour que tout le monde ait les mêmes informations sur les prochaines étapes.

Les prochaines étapes sont la révision, la révision indépendante des modèles pour avoir une discussion utile sur le sujet à Paris. Et nous avons des nouveaux sujets à aborder, mais avec très peu de temps et des changements minimes. Mais nous devons quand même les aborder, les prendre en compte, comme la responsabilité SO/AC et

ainsi de suite, car des parties de la communauté nous ont dit que ce n'était pas le cas, il nous faut donc une réponse à cela. On doit prendre ça en compte. Nous aurons besoin de volontaires pour s'occuper de ça, ce sont donc des éléments d'action sur lesquels un volontaire doit progresser.

L'équipe de travail 1 et l'équipe de travail 2 se réuniront. Je pense qu'ils vont passer deux semaines très, très intenses, nous travaillerons donc avec les rapporteurs pour ré-établir un programme de travail qui permette d'améliorer tous les éléments marquants qu'on a reçu de la communauté pour qu'on puisse discuter des commentaires publics des propositions à Paris.

Je vois Becky et Jordan découragés. Mais je sais qu'ils vont diriger leur groupe efficacement.

En tant que co-présidents, nous coordonnerons, avec les autres groupes, la préparation de la réponse à la NTIA au sujet du calendrier. Ces échanges ont été très utiles. Nous reconnaissons également la proposition de Bruce pour faire une ébauche des statuts constitutifs, discuter au sein de ce groupe pour savoir s'il faut ajuster la proposition, qui est d'une grande valeur, puis on devra accélérer le brouillon [final] sans prendre de retard pour les parties dont nous sommes sûrs. L'ajout de la révision AOC serait sûrement mon meilleur atout car c'est là que se trouve la plus grande capacité dans les propositions.

C'est ce qui nous attend pour le mois de juillet. Je sais qu'on va se trouver dans une phase où on se dira : " Ouf. Buenos Aires, c'est fini. C'est derrière nous." Mais ne vous détendez pas trop.

On se retrouve pas plus tard que mardi pour une conférence téléphonique du CCWG à 6h UTC. Je sais que beaucoup d'entre vous sont ravis. On n'a pas le temps de prendre une semaine de repos. On doit poursuivre le travail, c'est donc sûrement là-dessus que nous, en tant que co-présidents, allons nous concentrer.

Mais ce qu'on peut retenir et dire à nos communautés respectives et au monde entier après cette réunion, c'est que nous avons fait d'énormes progrès dans ces discussions sur le modèle communautaire. Nous avons fait d'énormes progrès en étoffant ce qui est acceptable et ce qui couvre les inquiétudes sous-jacentes qui ont été exprimées en termes très vagues, mais elles sont maintenant plus précises et nous permettent de corriger les modèles pour trouver les échanges et parler de ces échanges de manière constructive. Il ne faut pas sous-estimer tous ces progrès faits au cours de la semaine.

Je garderai également de très bons souvenirs de tous les échanges qu'on a eus ensemble, et de l'atmosphère présente dans cette pièce. Pas celle d'hier, celle d'aujourd'hui. Je sais que c'est aussi un atout clé pour nous.

J'aimerais remercier le personnel pour son soutien extraordinaire et les [expliquer] gars pour nous aider de manière aussi réactive.

Fiona veut parler, et ça m'a l'air urgent.

FIONA ASONGA :

Pas vraiment. Mais vous avez mentionné le travail à faire sur les processus de révision - les révisions des SO - je voulais intervenir pour dire que c'est pour nous aider à avancer de façon adéquate et en harmonie avec tout ce qui se passe dans la communauté.

Hier, le personnel de l'ICANN avait un panel où il donnait une mise-à-jour des révisions organisationnelles et des SO, et je me suis dit que ce qu'ils avaient pourraient facilement se rattacher à ce qu'on fait si l'on pouvait avoir une représentation de cette partie du personnel de l'ICANN travaillant avec nous pendant que vous analysez les révisions, car ils ont eu un appel pour des commentaires publics afin de leur donner des informations sur la structure des révisions, sur comment elles devraient être organisées, les deux révisions organisationnelles dans les statuts constitutifs et les révisions dans l'ASO. On a travaillé sur les révisions, mais on dirait que nos données ne leur sont pas parvenues.

Je pense qu'ils doivent au moins commencer par regarder ce sur quoi ils travaillent et ce que nous proposons en termes de mécanismes de révision, d'activités de révision qui doivent être incorporées [inaudible] et les statuts constitutifs dans les révisions organisationnelles qui doivent être examinés pour synchroniser nos efforts, parce qu'ils ont eu une période de commentaires publics qui se termine le 30 juillet, et ils n'ont aucun commentaire. Nous avons eu tellement de commentaires sur ce qui doit se passer en termes de processus de révision, et ils ne les ont pas lus.

C'est pourquoi je pense qu'il nous faut un moyen de synchroniser cela. Je propose que si le personnel de l'ICANN peut trouver quelqu'un de cette section pour, au moins, travailler avec nous là-dessus, ce serait bien. Merci.

MATHIEU WEILL : Merci, Fiona. C'est très utile. Je vois Sam qui lève sa main.

SAMANTHA EISNER : Bonjour. C'est Sam Eisner de l'ICANN. On peut bien sûr reprendre ça.

Juste pour être claire, nous travaillons beaucoup avec l'équipe qui s'occupe de l'évaluation des révisions. Lors de mes conversations avec eux, je n'ai pas arrêté de les inviter à regarder le travail de ce groupe. Ils sont également très intéressés par les données, je pense donc qu'il y a une opportunité, pour les gens de ce groupe, de faire des commentaires publics pour faire référence au travail que fait le CCWG.

Je sais qu'au sein du personnel, nous sommes très conscients de la probabilité des points communs sur les sujets, donc tout ce qu'on peut faire pour vous aider, on le fera. Mais je pense qu'il y a aussi une place pour que le CCWG mette un commentaire pour exprimer, dans la période de commentaires, le lien entre le travail en cours et le travail suggéré dans la révision.

MATHIEU WEILL : Merci, Sam. Ce sera ajusté dans le plan d'action pour qu'on puisse coordonner correctement.

Je ne vois pas d'autres mains, alors cette fois, j'aimerais saluer le magnifique soutien que nous recevons du personnel - Harry, Alice, Adam, l'équipe technique - qui ont fait un très beau travail pour nous trouver des salles à la dernière minute ainsi que tout l'équipement nécessaire, et nos hôtes ici, à Buenos Aires, en commençant par Olga, que nous sommes très honorés d'avoir pour membre. Je sais qu'elle a fait tous les efforts possibles pour que cette réunion soit un grand succès pour tout le monde.

Pour tous ceux qui rentrent chez eux après cette réunion, je vous souhaite un bon retour. N'oubliez pas qu'il y a encore beaucoup à faire. Je suis impatient de vous revoir à Paris dans deux semaines. Merci, et passez une bonne journée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]